

Sauf erreur, cette province possède un excellent organisme de vente. Je favorise l'établissement d'un prix de soutien non seulement à l'égard de la dernière récolte de pommes de terre, mais aussi de la nouvelle.

**M. Higgins:** Afin de dissiper tout doute possible dans l'esprit du ministre et des honorables députés, j'aimerais dire quelques mots au nom de la nouvelle province. Certains se demandent peut-être si Terre-Neuve produit autre chose que du poisson. Nous cultivons la pomme de terre; il ne faudrait pas non plus négliger notre industrie laitière. Il existe cependant une étrange situation: les bases d'aviation américaines s'approvisionnent en lait dans l'Île du Prince-Édouard, négligeant ainsi la région la plus riche de la nouvelle province. A mon avis, ces bases pourraient acheter leur lait dans l'ouest de la province.

Quand le ministre prendra la parole, comme il le fera sans doute, aurait-il l'obligance de nous faire part de ses vues sur le soutien des prix. Je crois qu'il favorise l'établissement de prix de soutien et de prix minimums à l'égard des produits agricoles. Je suis convaincu qu'il les a toujours considérés comme avantageux.

Qu'y a-t-il de désavantageux à des prix minimums? Pourquoi ne pas les appliquer à toutes les denrées produites au Canada? En quoi nuiraient-ils?

**M. le président suppléant:** Le crédit est-il adopté?

**M. Charlton:** Je crois que le ministre est prêt à répondre à ces questions avant l'adoption du crédit.

**Le très hon. M. Gardiner:** Ce n'est pas le moment de tenir un interrogatoire. Mieux vaudrait attendre l'examen des crédits pertinents. Je veux bien traiter d'une façon générale les points qu'on a soulevés, mais je doute fort que ce soit le moment de parler de chacun des crédits. Les questions sont spécifiquement visées par les divers postes. Ce sera plus facile de parler de l'industrie laitière pendant l'examen du crédit qui y a trait.

En réponse à la question générale que vient de mentionner le député, je puis lui dire que j'irai à Terre-Neuve dimanche.

**M. Higgins:** Le ministre sera bien accueilli.

**Le très hon. M. Gardiner:** J'ai l'intention d'y passer trois ou quatre jours la semaine prochaine et de mieux me renseigner sur sa production agricole. J'espère qu'après ma tournée, je serai mieux en mesure de discuter les questions de ce genre. Mais je signale que, pour ce qui est des pommes de terre, la seule critique dont Terre-Neuve m'ait fait part a été formulée pendant la conférence de

l'an dernier, alors qu'on a prétendu que nous devrions subventionner la vente des pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

**Une voix:** Et la Nouvelle-Écosse?

**Le très hon. M. Gardiner:** Bien entendu, la Nouvelle-Écosse a également formulé des propositions. On m'a dit toutefois qu'à Terre-Neuve on a pris l'habitude de favoriser la production de pommes de terre afin d'alimenter le marché local et que, par le passé, le Gouvernement avait cherché à assurer un prix plutôt plus élevé pour les pommes de terre. Il avait fait en sorte que les cultivateurs pussent produire des pommes de terre et les vendre sur le marché à des prix qui leur rapportaient un bénéfice raisonnable. Il a donc vu certains inconvénients à ce que nous subventionnions l'écoulement des pommes de terre de façon à permettre à quelqu'un de pénétrer chez eux et d'y vendre moins cher. Ce n'est pas absolument déraisonnable. A l'époque, il a très clairement déclaré qu'il se séparait absolument de ceux qui défendaient un autre point de vue.

Quant à la vente des pommes de terre en général, nous ne voyons aucun inconvénient à agir de la même façon dans plus d'une province. C'est pourquoi nous avons toujours insisté auprès des producteurs de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick pour qu'ils s'organisent en vertu d'une méthode qui pourrait être appliquée dans d'autres provinces si celles-ci le désiraient. La méthode appliquée en ce moment à la vente des pommes de terre excédentaires de l'an dernier consiste à profiter des dispositions de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, aux termes de laquelle sont constitués des offices qui prennent livraison des pommes de terre et font au producteur un certain versement initial.

On a dit il y a quelques instants que les gens qui transforment ces pommes de terre en fécule les paient 22c. le boisseau. Je crois le chiffre à peu près exact. On a dit aussi que quelqu'un d'autre allait payer un autre montant. L'accord prévoit tout ce qui se rapporte à cela et, autant que je me souviens, le seul décret du conseil,—je ne l'ai pas ici, mais je l'aurai plus tard, lorsque nous serons saisis de cette question,—est celui qui m'autorise à signer l'accord. L'accord a été conclu avec les offices de vente de l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Si la Nouvelle-Écosse désire conclure un accord analogue, il faudra que les producteurs néo-écossais forment une association du même genre puis viennent à Ottawa dans le dessein d'obtenir un appui similaire.

Il a été question des produits laitiers. Je constate que l'honorable député qui a posé quelques-unes des questions est absent en ce